

BACCALAUREAT, OPTION FACULTATIVE TOUTES SERIES  
GENERALES ET TECHNOLOGIQUES

ÉPREUVE FACULTATIVE D'ARTS PLASTIQUES

Session 2016

**NATURE DE L'ÉPREUVE**

Epreuve orale : Durée : 30 minutes maximum, sans temps de préparation

Première partie : 20 minutes maximum

Seconde partie : le temps restant

**OBJECTIFS DE L'ÉPREUVE**

L'épreuve a pour objectif d'évaluer les compétences plasticiennes et techniques, théoriques et culturelles du candidat. Il s'agit de mesurer l'étendue des connaissances, de vérifier les acquis et d'apprécier la singularité de démarches inscrites dans un itinéraire artistique. Les compétences d'expression et d'argumentation font l'objet d'une attention particulière.

**MODALITE DE L'ÉPREUVE :**

L'évaluation se déroule sous la forme d'un entretien en deux temps s'appuyant sur un dossier de travaux réalisés par le candidat, puis sur sa culture artistique acquise dans le domaine des arts plastiques.

- **Première partie : entretien sur dossier.** La première partie de l'entretien prend la forme d'un dialogue avec les membres du jury. Ce dialogue s'appuie exclusivement sur le dossier présenté par le candidat. Ce dossier est composé de travaux choisis par le candidat, réalisés dans le cadre de l'enseignement d'arts plastiques de l'année de terminale et en référence à son programme. Ils permettent au candidat de témoigner au mieux des projets, des démarches et des aboutissements qui ont jalonné son année de formation. Ces travaux font l'objet d'une évaluation.

- **Seconde partie : entretien sur les connaissances et la culture artistique du candidat**

Le jury interroge le candidat à partir d'un ou de plusieurs documents iconographiques, en relation avec le programme de terminale publié au Bulletin officiel du ministère de l'éducation nationale. Il évalue les connaissances que celui-ci a acquises sur les contenus du programme (la question de la présentation et les trois questions limitatives). Il prend également la mesure des capacités du candidat à mobiliser des références utiles à situer les ancrages de sa pratique plastique

Épreuve orale	
<b>Durée</b>	<b>Notation : sur 20 points</b>
<b>30 minutes</b> sans temps de préparation  - Entretien sur dossier : <b>20 minutes maximum</b> - Entretien sur les connaissances et la culture Artistique : le <b>temps restant</b>	<b>Dossier :</b> sur <b>16 points</b>
	• <b>Travaux</b> Sur <b>12 points</b>
	• <b>Entretien</b> Sur <b>4 points</b>
	<b>Connaissances et cultures artistiques :</b> sur <b>4 points</b>

L'évaluation porte sur les capacités du candidat à :

- maîtriser la mise en forme visuelle et plastique ainsi que les techniques de réalisation ;
- expliciter et justifier des choix artistiques ;
- affirmer un parti pris singulier et des qualités d'invention.

## LE DOSSIER :

Le dossier est introduit par la fiche pédagogique. Il comprend également une liste de travaux.	
<b>FICHE PÉDAGOGIQUE</b> <i>En bref :</i> - Elle précise que les travaux sont liés à l'enseignement facultatif en terminale.  - Elle est établie par le professeur et signée par le chef d'établissement.	Elle comprend la liste des travaux contenus dans le dossier.  Elle fait également apparaître la démarche ayant présidé à la mise en œuvre du programme, ainsi que les lieux culturels visités. Des indications concernant plus spécifiquement le travail du candidat et susceptibles d'éclairer le jury peuvent y être consignées.
<b>TRAVAUX</b> <i>En bref :</i> - Leur nombre est au minimum de trois et au maximum de six.  - Au moins deux d'entre eux sont obligatoirement bidimensionnels et sur support physique.  -L'ensemble des travaux sont réunis dans un carton à dessin n'excédant pas le format raisin(50 x 65 cm) et 5 cm d'épaisseur.  -Le visionnement du dossier n'excède pas cinq minutes.	Ils sont choisis à l'initiative du candidat qui en juge l'intérêt et le bien-fondé. Ils témoignent de l'usage de médiums et techniques variés. Les éléments (croquis et autres recherches) en relation avec les travaux du candidat peuvent être présentés sur des formats bidimensionnels. Tous les travaux en volume, bidimensionnels de très grand format ou ceux impliquant la durée ou le mouvement, sont restitués et visualisés par les moyens de la photographie, de la vidéo ou de l'infographie. Ils sont réunis dans un dossier numérique. Les productions spécifiquement informatiques sont également incluses dans ce même dossier numérique.  Le candidat est responsable du bon fonctionnement du matériel informatique requis. Des restitutions papier sont à prévoir par le candidat et seront présentées en cas d'une éventuelle panne technique du dispositif numérique.
<b>AUTHENTIFICATION</b>	Chaque élément du dossier est authentifié par le professeur et visé par le chef de l'établissement d'origine du candidat. Les productions numériques sont certifiées par une extraction de quelques éléments caractéristiques de type photogramme sur support papier.

## Candidats individuels ou issus des établissements scolaires hors contrat d'association avec l'État :

Ils présentent l'épreuve dans les mêmes conditions que les candidats scolaires. Dans ce cas, la fiche pédagogique peut être remplie directement par le candidat.

## COMPOSITION DU JURY

Chaque commission d'interrogation est composée de deux professeurs d'arts plastiques dont un au moins assure tout ou partie de son service en lycée.